



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 172-02-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 mars 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 172-02-2018

Règlement amendant le règlement 172-2009 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de L'Assomption afin de modifier la limite de vitesse dans les secteurs domiciliaires Faubourg-de-l'Héritage et le Domaine de l'Héritage.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 10 mai 2018 et publié le 15 mai 2018.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville